



## FONDS DE CONSOLIDATION DE LA PAIX (FCP) RAPPORT DESCRIPTIF FINAL DU PROGRAMME<sup>1</sup>

**PERIODE DU RAPPORT: DU 03.2010 AU 11.2011**

<p><b>Titre du Programme et Référence du Projet</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Titre du Programme:</li> <li>Réf. du Programme (<i>le cas échéant</i>) : PBF/CHF/A-268</li> <li>Numéro de Référence du Projet/Bureau MPTF:<sup>3</sup> <b>PBF/CAF/A-8 (00076693)</b></li> </ul>	<p><b>Pays, Localité(s), Secteur(s) Prioritaire(s) du Programme / Résultats Stratégiques<sup>2</sup></b></p> <p>(<i>le cas échéant</i>) Pays/Localité : République Centrafricaine <b>Zone d'intervention:</b> Préfectures de l'Ouham Pendé, de l'Ouham, et du Bamingui-Bangoran.</p>
<p><b>Organisation(s) Participante(s)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Organisations qui ont reçu du financement direct du Bureau MPTF dans le cadre du Programme : <b>UNHCR</b></li> </ul>	<p><i>Secteur(s) Prioritaire(s) du Programme / Résultats Stratégiques</i> <b>Promotion de la bonne gouvernance et de l'Etat de droit</b> (Axe II, objectif 3 du Plan Prioritaire Révisé)</p>
<p><b>Budget du Programme/Projet (US\$)</b></p> <p>Budget total approuvé tels que reflété sur le document du projet: <b>US\$ 554,653.00</b></p> <p>Contribution du Fonds<sup>4</sup></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><i>Par agence (le cas échéant)</i></li> </ul> <p>Contribution de(s) agence(s) 0</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><i>Par agence (le cas échéant)</i></li> </ul> <p>Contribution du Gouvernement (<i>le cas échéant</i>) 0</p>	<p><b>Partenaires de mise en œuvre</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Partenaires nationaux (Gouvernements, secteur privé, ONGs et autres) et autres organisations internationales.</li> </ul> <p><u>Gouvernement</u> : Ministère de la Justice et Ministère des Affaires Sociales, de la Solidarité Nationale et de la Famille.</p> <p><u>ONG internationale</u> : Danish Refugee Council (DRC)</p> <p><u>ONG nationale</u> : Association des Femmes Juristes de Centrafrique (AFJC).</p>
	<p><b>Durée du Programme (mois)</b></p> <p>Durée totale (<i>mois</i>) : 12</p> <p>Date de démarrage<sup>5</sup> (<i>dd.mm.yyyy</i>) 03.12.10</p> <p>Date de clôture originale<sup>6</sup> (<i>dd.mm.yyyy</i>) 31.08.10</p> <p>Date de clôture actuelle<sup>7</sup> (<i>dd.mm.yyyy</i>) 31.11.11</p> <p>Est-ce que l(es) agence (s) a/ont fermé opérationnellement le programme dans son (leurs) système? Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p>

<sup>1</sup> Le terme "programme" est utilisé pour les projets, programmes et programmes conjoints.

<sup>2</sup> *Résultats Stratégiques*, tels que formulés dans le Plan Prioritaire, le document de projet ou le PMP (Cadre Global des Résultats Stratégiques du FCP);

<sup>3</sup> Le numéro de référence du projet est le même que celui indiqué sur le message de notification, aussi appelé "Project ID" sur la fiche technique du projet sur le portail du Bureau MPTF ([MPTF Office GATEWAY](#))

<sup>4</sup> La contribution du Fonds (MPTF ou Programme Conjoint) correspond à la quantité transférée aux Organisations Participantes des Nations Unies, qui est disponible sur le portail du Bureau MPTF ([MPTF Office GATEWAY](#))

<sup>5</sup> La date de démarrage est la date du premier transfert de fonds du Bureau MPTF en tant qu'Agent Administratif. Cette date est disponible sur le portail du Bureau MPTF ([MPTF Office GATEWAY](#))

<sup>6</sup> Tel qu'approuvé sur le document de projet originale par l'organisme de prise de décisions pertinent/comité de pilotage.

<sup>7</sup> Au cas de prolongation du projet, la date de clôture révisée et approuvée doit être reflétée ici. Si la prolongation n'est pas approuvée, la date de clôture actuelle est la même que la date de clôture initiale. La date de clôture est la même que la date de clôture opérationnelle, qui fait référence au moment où toutes les activités du programme ont été complétées par l'Organisation Participante responsable. A ce moment, les agences concernées doivent en informer le Bureau MPTF comme convenu dans le MOU.

Autres Contributions [donateur(s)] <i>(le cas échéant)</i>	0
<b>TOTAL:</b>	<b>US\$ 554,653.00</b>
<b>Évaluation du Programme</b>	
Évaluation Complétée	
<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non X   Date: <i>dd.mm.yyyy</i>	
Rapport d'Évaluation – Attaché	
<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non   Date: <i>dd.mm.yyyy</i>	

Date prévue de clôture financière <sup>8</sup> :	31.12.11
<b>Soumis par:</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Nom: Léopold Kouandongui</li> <li>○ Titre: Expert en suivi-évaluation au Secrétariat du PBF</li> <li>○ Organisation Participante (“Lead Agency”):</li> <li>○ Adresse e-mail: <a href="mailto:kouleo03@yahoo.fr">kouleo03@yahoo.fr</a></li> </ul>	

<sup>8</sup> La clôture financière exige le retour des soldes non dépensés et la soumission de l'état financier final certifié ainsi que le rapport. ([Certified Final Financial Statement and Report](#)).

(ENCADRE À EFFACER AVANT SOUMISSION)

**Lignes directrices:**

Le modèle de rapport descriptif final est aligné sur le modèle standard du Groupe des Nations Unies pour le Développement (UNDG) du 2003, qui est actuellement en cours de révision et est en ligne avec les directives du Manuel sur la gestion axée sur les résultats de l'UNDG (Octobre 2011). ([UNDG Results Based Management Handbook \(October 2011\)](#)). Le rapport final du programme devra être fourni après l'achèvement des activités comprises dans le document de projet approuvé, et fournir des informations sur les résultats globaux du programme, y compris la dernière année des activités.

Le système des Nations Unies s'efforce continuellement à produire des rapports axés sur les résultats. Le rapport doit démontrer comment les produits (outputs) ont collectivement **contribué à la réalisation des résultats (outcomes) convenus** dans le Cadre de planification stratégique (de l'ONU) guidant les opérations du Fonds<sup>9</sup>.

Afin d'étayer les informations contenues dans ce rapport, veuillez joindre toute information complémentaire pertinente, y compris toute photographie, rapport d'évaluation et étude menée/publiée.

Lorsqu'elles sont disponibles, les informations contenues dans les résumés des programmes et rapports trimestriels et/ou semestriels et annuels préparés par les organisations participantes peuvent être utiles pour la préparation du rapport final du projet. Ces documents sont disponibles en ligne sur le portail du Bureau MPTF (<http://mptf.undp.org/>) dans les sections dédiées au Fonds/Programme Conjoint.

**Instructions concernant le format du rapport:**

- Le rapport doit comprendre environ 10-15 pages. Veuillez inclure une liste des principales abréviations utilisées dans le rapport.
- Veuillez numéroter toutes les pages, sections et paragraphes, en respectant le format ci-dessous.
- Le rapport doit être soumis au format Times New Roman (12). Nous vous prions de ne pas utiliser de couleurs.
- Le rapport doit être soumis dans un seul et unique fichier Word ou PDF.
- Des annexes peuvent être ajoutées au rapport, mais celles-ci doivent être clairement référencées en note de bas de page.
- Prière de ne pas changer les titres et la numérotation des sections ci-dessous.

---

<sup>9</sup> Dans le cas du Fonds de Consolidation de la Paix (FCP), veuillez indiquer comment le programme est lié aux domaines prioritaires de la Fenêtre pour le relèvement (Peacebuilding Recovery Facility - PRF) du FCP.

## FORMAT DU RAPPORT DESCRIPTIF FINAL

### RÉSUMÉ

- Dans ¼ à ½ page, résumez les accomplissements les plus importants du Programme au cours de la période considérée et les éléments clés de votre rapport détaillé ci-dessous. A l'intérieur de ce résumé, veuillez souligner les éléments du rapport que vous considérez comme les plus importants à fin d'être inclus dans le rapport annuel consolidé du Bureau MPTF.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet, les accomplissements suivants ont été réalisés :

- ✓ Recrutement du personnel (local et expatrié) pour la mise en œuvre des activités et le fonctionnement des cliniques juridiques ;
- ✓ Formation de la population, des parajuristes et des points focaux ;
- ✓ Achat des matériels et équipements de sensibilisation et de formation ;
- ✓ Activités de sensibilisation pour un changement de comportement des communautés et constituent les activités principales des cliniques juridiques.
- ✓ Développement des activités juridiques dès la mise en place des cliniques juridiques. Ces activités sont constituées : i) des consultations juridiques gratuites ; ii) de l'accompagnement personnalisé devant les institutions judiciaires pour trancher des litiges lors de conflit et de violations graves des droits de la femme ; iii) des plaidoyers et des activités de renforcement de l'appareil judiciaire afin de renforcement de l'état de droit et promouvoir le droit des femmes auprès des institutions étatiques.
- ✓ Les activités de sensibilisation/formation de la population et des autorités locales ;
- ✓ Les campagnes massives de sensibilisations sur les droits de l'Homme et des femmes en particulier auprès de tous les groupements féminins et mixtes ainsi que les autorités locales ;
- ✓ La formation de parajuristes identifiés au cours de la campagne massive de sensibilisation aux droits sur base de leur niveau d'éducation, leur actif engagement dans la communauté et leur personnalité de leader ;
- ✓ La formation des points focaux pour servir de relais dans les quartiers et encourageront les femmes à se présenter à la clinique pour accéder aux services proposés.

### I. Objectifs

- Veuillez fournir une brève introduction sur le programme / projet (un paragraphe).
- Indiquer les principaux résultats et leur contribution par rapport aux objectifs du programme par rapport au Plan Prioritaire (projets PRF) et au document du projet (IRF).

La violence à l'égard des femmes et filles en RCA représente un défi complexe pour le processus de paix et de développement du pays. Une conscientisation sur leurs droits et un soutien pour les faire valoir constitue une étape fondamentale pour l'implication des femmes dans la vie publique et le processus de consolidation de la paix. La paix est en effet indissociable de l'égalité des sexes et du développement.

Le projet se décompose en deux volets, un volet sensibilisation de la population et un volet de consultations juridique, médiation, orientation et accompagnement juridique. Les formations/sensibilisations permettent dans un premier temps de former/sensibiliser la population et plus particulièrement les femmes aux droits humains et ensuite d'expliquer et promouvoir le travail fait au sein des cliniques juridiques afin de s'assurer la compréhension et l'appropriation du service proposé par les femmes bénéficiaires. Le but de ces cliniques étant non seulement un travail continu de sensibilisation aux droits mais aussi de gérer une main courante afin de suivre l'évolution du type et du nombre de cas référés aux autorités afin de faire valoir des droits, tout ceci supporté par nos parajuristes.

## II. Évaluation des résultats du Programme

- Cette section est **la plus importante dans le rapport** et une attention particulière doit être accordée à la présentation des **résultats / et les changements** qui ont eu lieu plutôt qu'aux activités. Elle est composée de trois parties à fin d'aider à capturer ces informations de différentes manières (i. Section descriptive; ii. Évaluation axé sur les indicateurs de performance; iii. Évaluation et Leçons apprises ; et iv. Une illustration narrative spécifique).

### i) **Rapport descriptif des résultats:**

De janvier à décembre 2012, veuillez répondre aux questions d'orientation indiquées ci-dessous pour fournir un compte rendu succinct des résultats obtenus. Le but ici est de raconter **l'histoire du changement** que votre programme (PRF) ou projet (IRF) a atteint sur toute sa durée. Il faudra aussi faire référence au mécanisme de mise en œuvre utilisé ainsi qu'aux partenariats stratégiques.

- **Effets réalisés (outcomes):** Les effets sont les changements stratégiques à plus haut niveau que votre programme vise à contribuer. Veuillez fournir un résumé des progrès accomplis par le programme par rapport aux **résultats prévus dans le Plan Prioritaire et/ou le document de projet**, vis-à-vis l'/les indicateur(s) pertinent(s) référés dans ces documents. Veuillez indiquer si les objectifs finals ont été atteints, ou bien expliquez tout écart dans les résultats obtenus par rapport aux prévisions. Veuillez expliquer la contribution globale au plan prioritaire ou bien aux autres documents stratégiques pertinents, p. ex.: le PMP, les priorités nationales, etc. Veuillez expliquer qui ont été les bénéficiaires principaux. Veuillez souligner tout changement institutionnel et / ou de comportement parmi les bénéficiaires au niveau des résultats.

Les changements stratégiques intervenus à l'issue de la mise en œuvre du projet sont les suivants :

- ✓ Amélioration et renforcement de l'accès des citoyens, et plus particulièrement les groupes vulnérables (mineurs, femmes, minorités ethniques) au système de protection grâce notamment à la tenue des audiences foraines ;
- ✓ Amélioration et renforcement de l'accès des citoyens au système de protection juridique à travers les nombreuses médiations et références aux tribunaux ;
- ✓ Réconciliation des communautés entre elles et respect des droits humains à travers les sensibilisations, médiations et références aux Cliniques Juridiques ;
- ✓ Création d'un environnement favorable à la paix, à la démocratie, au respect des droits humains et à la réconciliation nationale grâce à des sensibilisations/sessions de discussion.

Les principaux bénéficiaires sont :

- ✓ L'AFJC dont les capacités institutionnelles ont été développées par DRC dans les domaines de la finance, la logistique et la gestion de projet en vue d'une restructuration ;
- ✓ La population et les autorités locales de la zone d'intervention du projet (Préfectures de l'Ouham, l'Ouham-Pende, et du Bamingui-Bangoran) par des actions de sensibilisation et de formation nécessaires pour améliorer la compréhension des droits de l'Homme et de la femme en particulier ;
- ✓ Les femmes en particulier et, au-delà, la population en général de la zone d'intervention grâce à des activités juridiques qui visent à faciliter l'accès au système judiciaire et protéger les victimes de violences basées sur le sexe et le genre.

- **Résultats / Produits (outputs):** Les produits sont les accomplissements les plus immédiats dont votre programme est responsable. Veuillez indiquer les produits principaux obtenus sur toute la durée du programme, par rapport aux résultats prévues **dans le Plan Prioritaire et/ou le document de projet**, en faisant référence à/aux indicateur(s) pertinent (s) dans ces documents. Veuillez indiquer si les objectifs ont été atteints, ou bien expliquer tout écart dans les résultats obtenus par rapport aux prévisions au cours de la période considérée. Si possible, veuillez inclure le nombre de bénéficiaires. Veuillez indiquer comment les résultats obtenus ont contribué à l'atteinte des objectifs

et expliquer tout écart dans les contributions actuelles vis-à-vis celles prévues par rapport aux résultats.

Objectifs	Indicateurs objectivement vérifiables/Cibles	Principales réalisations																								
<p><b>Résultats attendus :</b></p> <p><b>1.1 Les droits des femmes et les mécanismes d'accès à la justice sont connus des populations locales et des femmes en particulier.</b></p>	<p>1.1.1 80 groupes sont formés lors des formations</p> <p>1.1.2 3000 personnes sont sensibilisées aux droits des femmes, dont les femmes des groupements et associations des localités du projet ainsi que les autorités locales (campagne massive à Bocaranga et Kabo)</p> <p>1.1.3 60000 soit 5000 femmes par mois sont sensibilisés au travers des programmes de radio national et la radio communautaire de Paoua.</p> <p>1.1.4 7200 personnes sont sensibilisées aux droits des femmes (au cours du fonctionnement des cliniques)</p> <p>1.1.5 13 parajuristes sont formés et assurent la gestion des cliniques juridiques. 40 points focaux sont identifiés et formés pour assurer leur rôle de relais dans les quartiers</p> <p>1.1.6 5 modules de formation</p>	<p><b>Au total 143 groupements</b> et associations des deux (2) nouvelles localités – Kabo et Bocaranga – ont été formées lors des campagnes massives de sensibilisation. <b>Un total de 3163 personnes, dont 1751 femmes et 1412 hommes ont été sensibilisés dans les nouvelles localités.</b> Pour précision, <b>au total 1638 personnes</b> ont été sensibilisées, <b>soit 914 femmes et 724 hommes</b>, soit 83 groupement et association locales à Bocaranga et <b>1525 personnes, dont 837 femmes et 688 hommes</b>, soit 60 groupements, ont été sensibilisés sur les droits de l'homme à Kabo.</p> <p>Environ <b>19500 personnes</b> dont environ <b>9750 femmes</b> ont été sensibilisées à travers dix (10) émission à la Radio Voix de Pende qui portaient sur le mariage précoce, accusations de sorcellerie, infidélité des femmes, abandon de foyer conjugal, droits de l'enfant, prostitution, violence domestique, situation des enfants de la rue et protection de l'enfant.</p> <p>Aucune émission n'a été réalisée à la Radio Nationale.</p> <p><b>Au total 9202 personnes ont été sensibilisées</b> sur l'ensemble des Cliniques Juridiques opérationnelles, <b>dont 5562 femmes et 3640 hommes</b> sur des thématiques de protection. Il est opportun de préciser que les fonds PBF ont couvert la Clinique Juridique de Batangafo à partir de juillet 2011. Les données comprennent ainsi pour la Clinique de Batangafo la période entre juillet et novembre 2011.</p> <table border="1" data-bbox="743 1318 1263 1537"> <thead> <tr> <th>Localité</th> <th>Femmes</th> <th>Hommes</th> <th>Total</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Paoua</td> <td>2575</td> <td>1714</td> <td>4289</td> </tr> <tr> <td>Ndele</td> <td>1658</td> <td>965</td> <td>2623</td> </tr> <tr> <td>Bocaranga</td> <td>527</td> <td>288</td> <td>815</td> </tr> <tr> <td>Batangafo</td> <td>802</td> <td>673</td> <td>1475</td> </tr> <tr> <td><b>Total</b></td> <td><b>5562</b></td> <td><b>3640</b></td> <td><b>9202</b></td> </tr> </tbody> </table> <p>Au total <b>onze (11) parajuristes</b>, soit quatre (4) parajuristes de Ndele, trois (3) parajuristes de Paoua et (4) parajuristes de Bocaranga ont été formés et assurent la gestion des trois cliniques juridiques. Les parajuristes de Kabo n'ont pas été encore formés.</p> <p>Au total cinq (5) modules ont été développés sur de nouvelles</p>	Localité	Femmes	Hommes	Total	Paoua	2575	1714	4289	Ndele	1658	965	2623	Bocaranga	527	288	815	Batangafo	802	673	1475	<b>Total</b>	<b>5562</b>	<b>3640</b>	<b>9202</b>
Localité	Femmes	Hommes	Total																							
Paoua	2575	1714	4289																							
Ndele	1658	965	2623																							
Bocaranga	527	288	815																							
Batangafo	802	673	1475																							
<b>Total</b>	<b>5562</b>	<b>3640</b>	<b>9202</b>																							

**2.1 Les exactions et toutes formes de violences vis-à-vis des femmes rurales sont réduites.**

sont créés sur de nouvelles thématiques

thématiques, à savoir **sur : i) la prise de parole en public, ii) la technique du plaidoyer, iii) le malentendu culturel, iv) la cohésion sociale et la gestion de conflit, v) l'appui psychosocial.**

1.1.7 L'AFJC participe à 1 émission radio mensuellement

La clinique juridique de Paoua a organisé **dix (10) émissions** à la Radio « Voix de Pende ». Un arrêt temporaire de fonctionnement de cette Radio communautaire « Voix de Pende » a empêché la femme juriste de poursuivre les émissions. En revanche, aucune émission n'a été animée à la Radio Centrafrique.

2.2.1 2 cliniques juridiques sont ouvertes pour l'AFJC et sont fonctionnelle et les 2 anciennes cliniques poursuivent leurs activités

**Deux (2) nouvelles cliniques juridiques** ont été construites. La Clinique Juridique de Bocaranga est opérationnelle depuis le mois de septembre, tandis que la Clinique Juridique de Kabo demeure en attente de formation des parajuristes de Kabo. Les Cliniques Juridiques de Ndele et Paoua ont poursuivi leurs activités.

2.2.2 25 femmes par mois et par cliniques consultent les parajuristes

Seules deux (2) Cliniques juridiques ont été opérationnelles depuis janvier 2011, celle de Paoua et celle de Ndele<sup>10</sup>. Elles ont pu enregistrer au total **627 consultations**, dont **282 des hommes** et **345 des femmes**<sup>11</sup>.

	Hommes	Femmes	Total
<b>Ndele</b>	124	144	268
<b>Paoua</b>	158	201	359

A la Clinique Juridique de Ndele **13 femmes se sont présentées** en moyenne par mois, tandis qu'à Paoua il s'agit de **18 femmes**. En effet, il s'est avéré que les hommes se rendent à la clinique tout aussi fréquemment que les femmes.

2.2.3 10 médiations/conciliations sont réalisées par mois et par clinique dont 8 sont réussies

La Clinique Juridique de Bocaranga n'est opérationnelle que depuis le mois d'octobre et elle a pu enregistrer **172 consultations** dont **111 provenant des hommes** et **61 des femmes**, soit **30 femmes par mois**.  
La Clinique Juridique de Batangafo (financée par CHF jusqu'en juin) dont le fonctionnement a été pris en compte par le PBF depuis juillet 2011, a quant à elle, enregistré **124 consultations**, dont **37 des hommes** et **87 des femmes**, soit **17 consultations de femmes par mois**.

Comme pour les données précédentes, la période couverte n'est pas la même. Les données de Paoua et Ndele couvrent la période de janvier à novembre 2011. La CJ de Paoua a entrepris au total **252 médiations**, tandis que la CJ de Ndele a entrepris **133 médiations**<sup>12</sup>.

<sup>10</sup> Pour plus de détails concernant le type de consultations pour les quatre Cliniques voir Annexe I.

<sup>11</sup> Pour plus de détails relatifs à la répartition entre les hommes et les femmes voir Annexe II.

<sup>12</sup> Pour voir le pourcentage des médiations/conciliations par CJ voir Annexe III.

<b>Médiations</b>	Réussie	En cours	Suspendues
Paoua	183	38	31
Ndele	78	44	11

**23 médiations** ont été réalisés par mois à **Paoua** dont **16 ont réussi**. A **Ndele 12 médiations** ont été entreprises par mois parmi lesquelles **7 ont réussi**.

A la CJ de **Bocaranga**, entre le mois d'octobre et novembre 2011 au total **44 médiations** ont été entreprises, dont **15 réussies et 29 demeurent en cours**, soit **22 médiations par mois, dont 8 sont réussies**.

Finalement, la CJ de Batangafo, a procédé à **96 médiations**, dont **65 sont réussies et 31 demeurent en cours**, soit **19 médiations par mois, dont 13 sont réussies**.

Au total **70 dossiers<sup>13</sup>** ont été référés à la justice, soit à travers une plainte déposée à Gendarmerie (24 plaintes) ou bien directement au TGI (46 plaintes). par les CJ. C'est ainsi qu'à Paoua – toujours la même couverture temporaire - 2,6 affaires ont été référencées par mois, à Ndele 1,3 affaire a été référée, à Bocaranga 8,5 affaires et à Batangafo 2 affaires.

Localité	Gendarmerie	TGI	Total
Paoua	8	21	29
Ndele	6	8	14
Bocaranga	4	13	17
Batangafo	6	4	10
<b>Total</b>	24	46	70

2.2.4 Au moins 2 affaires par mois sont référées à la justice par chaque clinique juridique

2.2.5 24 affaires référées par les cliniques juridiques sont traitées par an par chaque tribunal

2.2.6 5 actions de plaidoyer sont entreprises durant les 12 mois du projet

Sur les 21 affaires renvoyées au TGI de Paoua (entre le janvier et novembre 2011), dans 8 affaires les plaignants ont obtenu gain de cause, 10 affaires demeurent en cours et trois (3) affaires ont été suspendues sous demande des plaignants.

A Ndele, parmi les 8 affaires orientées vers le TGI deux personnes ont obtenu gain de cause, 5 affaires demeurent en cours et une affaire a été renvoyée à la Gendarmerie pour l'enquête.

A Bocaranga, les affaires ont été portées à la connaissance du TGI entre le mois d'octobre et novembre, elles sont de ce fait très récentes et n'ont pas été encore examinées.

A Batangafo, la CJ a référé 4 cas au TGI, une personne a obtenu gain cause, un cas a été renvoyé à l'audience du mois de janvier et deux cas demeurent toujours en cours.

Des actions de plaidoyer ont été menées tant à Ndele qu'à Paoua. A Ndele, ces actions ont concerné :

- a) L'exécution sommaire par la CPJP de deux (02) individus (hommes), âgés entre 30 et 35 ans, ainsi que d'un (01) étudiant en vacances, courant novembre 2010

<sup>13</sup> Voir Annexe IV sur les référencements effectués par différentes cliniques juridiques.



	<p>2.2.7 10 femmes seront représentées par une avocate durant les 12 mois du pro</p>	<p>sur l'axe Ngarba.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>b) Les violences sexuelles perpétrées par un gendarme à Ndele, sur deux (02) femmes en détention à la Brigade parce que accusées de sorcellerie. Portées à l'hôpital, les deux femmes ont pris la fuite et ont trouvé refuge auprès des rebelles Rounga sur l'axe Ngarba..</li> <li>c) Le mariage à la fois précoce et forcé d'une mineure de 12 ans à un homme de 35 ans, mariage qui a débouché sur une grossesse devenue fatale du fait d'un accouchement difficile.</li> <li>d) Le lynchage à mort le 07 décembre 2010, par les FACA d'une femme de 43 ans accusée de sorcellerie par ses voisins.</li> <li>e) L'exécution sommaire, sur l'axe Ngarba, de neuf (09) personnes dont trois (03) hommes, quatre (04) femmes et deux (02) enfants, par les rebelles UFDR.</li> </ul> <p>Pour Paoua, les plaidoyers ont porté sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) Les violences criminelles exercées contre un jeune homme et qui lui ont coûté la vie. Sa mère a du reste porté plainte contre le chef du quartier ainsi que les supposés auteurs.</li> <li>b) Les tortures infligées à une dame de 21 ans été accusée de sorcellerie, tortures infligées sur ordre du chef du village même. Conduite auprès des éléments de l'APRD où elle est restée plus de deux mois, la jeune femme a été libérée grâce à une « amende » versée par son compagnon.</li> <li>c) D'autres sévices exercés sur une autre femme accusée de faits de même nature, sur ordre aussi de son chef de village. Remise à l'APRD, elle est y restée pendant six (06) mois avant d'être admise, après sa libération, à l'hôpital de MSF pour traitement.</li> </ul> <p>Les cas ici énumérés ne représentent qu'un fragment, une faible portion des multiples cas de violences suivis soit par la Clinique Juridique soit par l'agent de terrain de protection de Paoua. Ils figurent bien entendu dans la base de données de l'équipe protection de Bangui qui réalise régulièrement des plaidoyers non seulement auprès des autorités locales de ladite localité mais également au niveau du Ministère de la Justice et des réunions de Cluster.</p> <p>Cet indicateur a valu principalement pour les personnes accusées de sorcellerie parmi lesquelles figurent également des hommes<sup>14</sup>. Au total <b>55 cas de violences relatives aux accusations de sorcellerie ont été enregistrés</b> dans deux préfectures (Ouham et Bamingui-Bangoran). Sur ces 55 cas, les accusations ont visé <b>34 hommes et 21 femmes</b>. L'assistance légale a été apportée à 52 victimes, parmi lesquelles 12 personnes ont été relaxées, neuf (9) ont été condamnées, dix-neuf (19) attendent toujours leur jugement et six (6) personnes ont été libérées au stade de l'enquête de la</p>
--	--	--

<sup>14</sup> Les détails de l'appui légal sont présentés dans l'Annexe V.

		gendarmerie ou de la police pour manque de preuves. Six (6) personnes pour lesquelles une assistance légale a été offerte sont par ailleurs décédées avant leur jugement.
2.2.8	15 audiences foraines seront réalisées durant les 12 mois du projet	Il y a eu <b>quatre (4) audiences foraines</b> réalisées durant les 12 mois du projet. La première a eu lieu du 23 au 27 mars 2011 dans la localité de Bocaranga. La seconde a été réalisée le 8 juillet 2011 à Batangafo. Le projet a également soutenu le TGI de Bossangoa en septembre 2011 et le TGI de Batangafo en octobre 2011.
2.2.9	1 visite hebdomadaire est réalisée à la gendarmerie, à la police et au tribunal par chaque clinique juridique	<b>A Paoua 43 visites</b> ont été réalisées dont 10 au Commissariat de Police, 12 à la Gendarmerie et 21 au TGI. <b>A Ndele, au total 54 visites</b> ont été effectuées, dont 14 à la police, 20 à la Gendarmerie et 20 au TGI. Les visites dans les deux localités ont été effectuées pendant la période de janvier à novembre 2011.  A Bocaranga, entre les mois d'octobre et novembre, <b>au total 23 visites</b> ont été faites dont 2 au Commissariat de Police, 9 à la Gendarmerie et 12 au TGI.
2.2.10	Au moins, 1 personne par mois est référée aux partenaires santé	Au total <b>vingt (20) personnes ont été référencées</b> <sup>15</sup> aux partenaires de santé. Six (6) personnes ont été orientées vers l'Hôpital de Paoua, douze (12) à l'Hôpital de Ndele, et deux (2) vers l'Hôpital de Batangafo.

- **Évaluation qualitative:** Veuillez fournir une appréciation qualitative de l'état d'avancement global du programme, sa contribution à l'atteinte des résultats a même d'adresser les causes principales du conflit. Apprécier les contributions du projet aux indicateurs respectifs du Plan Prioritaire. Faire ressortir des partenariats clés et expliquer comment ces relations ont eu un impact sur l'atteinte des résultats. Veuillez expliquer les questions transversales que vous considérez pertinentes pour les résultats présentés. Enfin décrire les Effets catalytiques en termes de processus ou de mobilisation de fonds supplémentaires?

Le présent « Projet d'appui à la promotion des droits de l'homme et à l'accès au droit » s'inscrit dans la continuité des activités entreprises par DRC en partenariat avec l'AFJC depuis 2009. En 2009, suite aux observations et analyses contextuelles de la situation des femmes dans l'Ouham Pende et le Bamingui Bangoran, particulièrement à Paoua et Ndele, DRC a entrepris en partenariat avec l'AFJC des activités dans le domaine de la promotion des droits de l'Homme, particulièrement dans celui des droits de la femme et du renforcement de l'accès à la justice pour la population féminine. C'est ainsi que dans le cadre d'un financement, obtenu entre 2009 et 2010, des Fonds de Consolidation de la Paix (PBF), deux (2) Cliniques Juridiques – à Paoua et à Ndele – ont été mises en place. Les résultats positifs et la forte adhésion des autorités locales ont encouragé DRC, toujours en partenariat avec l'AFJC, non seulement à élargir les actions des Cliniques Juridiques dans les zones couvertes par ce premier financement PBF, mais également à implanter les Cliniques Juridiques dans l'Ouham. Pour réaliser ces activités et en vue de continuer les activités entreprises entre 2009-2010, DRC a obtenu deux financements ; le premier représentait la continuité des Fonds PBF (2010-2011), - le présent projet -, tandis que le second provenait des Fonds Communautaires Humanitaires (CHF) (2010-2011). C'est ainsi que cinq (5) cliniques juridiques ont été mises en place, respectivement à Paoua, Ndele, Batangafo, Bocaranga et Kabo et sont actuellement gérées, chacune, par une femme juriste, consultante AFJC, et trois ou quatre parajuristes dans chacune des

<sup>15</sup> Voir les détails à l'Annexe IV.

structures. Le but de ces cliniques étant non seulement un travail continu de sensibilisation aux droits humains mais aussi de gérer une main courante afin de suivre l'évolution du type et du nombre de cas référés aux autorités et de faire valoir les droits individuels.

Parallèlement à ces activités, une assistance juridique a été offerte aux victimes de violences graves, notamment dans le cadre des accusations de sorcellerie. Dans le souci de rapprocher le système judiciaire des justiciables, un appui a été proposé aux Tribunaux de Grande Instance dans les trois préfectures pour la réalisation des audiences foraines.

Dans cette deuxième phase du projet, un accent a été mis sur le renforcement des capacités de l'AFJC. Le renforcement des capacités des structures nationales chargées des droits de l'homme – telles que l'Association des Femmes juristes de Centrafrique – est la première réponse proposée, par le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP), reprise également dans le document Cadre Stratégique pour la Consolidation de la Paix (CSCP, p.8) de 2010, aux violations des droits humains.

Le projet est certes arrivé à termes, mais ses activités sont encore poursuivies sur le terrain à travers les sensibilisations, les références et assistances judiciaires dans le cadre des cliniques juridiques sur financement de l'ONG Danish Refugee Council (DRC).

Par ailleurs, sur la base du modèle de fonctionnement des cliniques juridiques mises en place sur financement PBF, d'autres cliniques juridiques ont été mis en place dans d'autres localités post-conflit avec les mêmes objectifs de consolidation de la paix et de la réconciliation des communautés par d'autres bailleurs de fonds, en particulier l'Union Européenne et le fonds CHF. Il s'agit entre autres de la Clinique Juridique à Batangafo mise en place sur financement CHF, en partenariat avec l'AFJC et de l'appui additionnel à la clinique juridique de Ndele grâce au financement du Fonds central d'intervention d'urgence (CERF).

## ii) Évaluation axé sur les Indicateurs de Performance

En utilisant le **Cadre de Résultats du Document de Projet / PTA** – veuillez donner des détails sur la réalisation des indicateurs au niveau des effets réalisés, résultats atteints et produits dans le tableau ci-dessous. Lorsqu'il n'a pas été possible de recueillir des données sur les indicateurs, veuillez bien expliquer le pourquoi.

	<b>Indicateurs <u>atteints</u></b> <b>(Cumule sur la période de financement)</b>	<b>Raisons d'éventuel(s) écart(s)</b>	<b>Source de vérification</b>
<p><b>Effets réalisés 1<sup>16</sup></b> L'état de droit et la lutte contre les violences faites aux femmes sont renforcés</p> <p><b>Indicateur:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nombre d'affaires portées devant les tribunaux impliquant des violences exercées sur les femmes</li> <li>▪ Taux de criminalité et de violence exercée contre les femmes</li> <li>▪ Nombre de dénonciation faite par les autorités locales dans le cadre de violence exercées contre les femmes</li> <li>▪ Nombre de formation organisé aux membres de l'AFJC</li> </ul> <p><b>Indicateur de référence: ND</b> <b>Indicateur cible: ND</b></p>	<p>Au total 70 dossiers 17 ont été référés à la justice, soit à travers une plainte déposée à la Gendarmerie (24 plaintes) ou bien directement au TGI (46 plaintes).</p> <p>Au total cinq (5) modules ont été développés sur de nouvelles thématiques, à savoir sur : i) la prise de parole en public, ii) la technique du plaidoyer, iii) le malentendu culturel, iv) la cohésion sociale et la gestion de conflit, v) l'appui psychosocial.</p>		<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Registres des gendarmeries et tribunaux</li> <li>▪ Main courante de la clinique</li> <li>▪ Rapports d'activités</li> </ul>
<p><b>Résultats / Produit 1.1</b> Les droits des femmes et les mécanismes d'accès à la justice sont connus des populations locales et des femmes en particulier.</p> <p><b>Indicateur 1.1.1</b></p>	<p>Au total 143 groupements et associations des deux (2) nouvelles localités – Kabo et Bocaranga – ont été formées lors des campagnes massives de sensibilisation. Un total de 3163 personnes, dont 1751 femmes et 1412 hommes ont été sensibilisés dans les nouvelles localités</p>		<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Fiche de présence</li> <li>▪ Evaluation pré et post formation</li> <li>▪ Rapport formation</li> <li>▪ Rapport d'activité</li> <li>▪ Registres des gendarmeries et</li> </ul>

<sup>16</sup> Note: Les effets, résultats, les produits, les indicateurs et les cibles devront être présentés **tels qu'ils apparaissent sur le document du projet/Plan Prioritaire ou PMP** de sorte que vous rendrez compte de vos accomplissements cumulés par rapport aux objectifs prévus. Veuillez ajouter des lignes si nécessaires pour les résultats 2, 3, etc.

<sup>17</sup> Voir Annexe IV sur les référencements effectués par différentes cliniques juridiques.

<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 80 groupes sont formés formations</li> <li>▪ 3000 personnes sont sensibilisées aux droits des femmes, dont les femmes des groupements et associations des localités du projet ainsi que les autorités locales (campagne massive à Bocaranga et Kabo)</li> <li>▪ 60000 soit 5000 femmes par mois sont sensibilisés au travers des programmes de radio national et la radio communautaire de Paoua.</li> <li>▪ Au total, 70 200 personnes sont sensibilisées aux droits des femmes.</li> <li>▪ 7200 personnes sont sensibilisées aux droits des femmes (au cours fonctionnement des cliniques)</li> <li>▪ 13 para-juristes sont formés et assurent la gestion des cliniques juridiques. 40 points focaux sont identifiés et formés pour assurer leur rôle de relais dans les quartiers</li> <li>▪ 5 modules de formation sont créés sur de nouvelles thématiques</li> <li>▪ L'AFJC participe à 1 émission radio mensuellement</li> </ul> <p><b>Indicateur de référence: ND</b> <b>Indicateur cible: ND</b></p>	<p>Environ <b>19500 personnes</b> dont environ <b>9750 femmes</b> ont été sensibilisées à travers dix (10) émissions à la Radio Voix de Pende qui portaient sur le mariage précoce, accusations de sorcellerie, infidélité des femmes, abandon de foyer conjugal, droits de l'enfant, prostitution, violence domestique, situation des enfants de la rue et protection de l'enfant. Aucune émission n'a été réalisée à la Radio Nationale.</p> <p><b>Au total 9202 personnes ont été</b> sensibilisées sur l'ensemble des Cliniques Juridiques opérationnelles, <b>dont 5562 femmes et 3640 hommes</b> sur des thématiques de protection. Il est opportun de préciser que les fonds PBF ont couvert la Clinique Juridique de Batangafo à partir de juillet 2011. Les données comprennent ainsi pour la Clinique de Batangafo la période entre juillet et novembre 2011.</p> <p>Au total <b>onze (11) parajuristes</b>, soit quatre (4) parajuristes de Ndele, trois (3) parajuristes de Paoua et (4) parajuristes de Bocaranga ont été formés et assurent la gestion des trois cliniques juridiques. Les parajuristes de Kabo n'ont pas été encore formés.</p> <p>Au total cinq (5) modules ont été développés sur de nouvelles thématiques, à savoir <b>sur : i) la prise de parole en public, ii) la technique du plaidoyer, iii) le malentendu culturel, iv) la cohésion sociale et la gestion de conflit, v) l'appui psychosocial.</b></p> <p>La clinique juridique de Paoua a organisé <b>dix (10) émissions</b> à la Radio « Voix de Pende ». Un arrêt temporaire de fonctionnement de cette Radio communautaire « Voix de Pende » a empêché la femme juriste de poursuivre les émissions. En revanche, aucune émission n'a été animée à la Radio Centrafrique.</p>		<p>tribunaux</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Main courante de la clinique</li> <li>▪ Compte rendu de réunion</li> </ul>
<p><b>Résultats / Produit 1.2</b> Les exactions et toutes formes de violences vis-à-vis des femmes rurales sont réduites.</p>	<p><b>Deux (2) nouvelles cliniques juridiques</b> ont été construites. La Clinique Juridique de Bocaranga est opérationnelle depuis le mois de septembre, tandis que la Clinique Juridique de Kabo demeure en attente de formation des parajuristes de Kabo. Les Cliniques Juridiques de Ndele et Paoua ont poursuivi leurs activités</p>		<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Fiche de présence</li> <li>▪ Evaluation pré et post formation</li> <li>▪ Rapport formation</li> <li>▪ Rapport d'activité</li> <li>▪ Registres des gendarmeries et</li> </ul>

<p><b>Indicateur 1.2.1</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ cliniques juridiques sont ouvertes pour l'AFJC et sont fonctionnelle et les 2 anciennes cliniques poursuivent leurs activités</li> <li>▪ 25 femmes par mois et par cliniques consultent les parajuristes</li> <li>▪ 10 médiations/conciliations sont réalisées par mois et par clinique dont 8 sont réussies</li> <li>▪ Au moins 2 affaires par mois sont référées à la justice par chaque clinique juridique</li> <li>▪ 24 affaires référées par les cliniques juridiques sont traitées par an par chaque tribunal (pour indication, environ 40 affaires au total ont été traité par le tribunal de Paoua en 2009)</li> <li>▪ 5 actions de plaider ont été entreprises durant les 12 mois du projet</li> <li>▪ 10 femmes seront représentées par une avocate durant les 12 mois du projet</li> <li>▪ 15 audiences foraines seront réalisées durant les 12 mois du projet</li> <li>▪ 1 visite hebdomadaire est réalisée à la gendarmerie, à la police et au tribunal par chaque clinique juridique</li> <li>▪ Au moins, 1 personne par mois est référée aux partenaires santé</li> </ul> <p><b>Indicateur de référence:</b> <b>Indicateur cible:</b></p> <p><b>Indicateur 1.2.2</b> <b>Indicateur de référence:</b> <b>Indicateur cible:</b></p>	<p>En moyenne, 20 femmes consultent les parajuristes par mois et dans l'ensemble des cliniques juridiques. Le minimum mensuel moyen est de 13 consultations observées à Ndélé, et le maximum est de 30 observées à Bocaranga.</p>		<p>tribunaux</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Main courante de la clinique</li> <li>▪ Compte rendu de réunion</li> </ul>
	<p>En moyenne totale, 20,5 médiations sont réalisées par mois et par clinique dont 10,5 réussies.</p>		
	<p>3,6 affaires par mois sont référées à la justice par chaque clinique juridique. Le minimum étant de 1,3 à Ndélé, et le maximum : 14 à Bocaranga.</p>		
	<p>Au total 70 dossiers ont été référés à la justice</p>		
	<p>Des actions de plaider ont été menées tant à Ndele qu'à Paoua. Ces actions ont porté sur les cas d'exécution sommaire, de violences sexuelles sur les femmes et filles mineurs, de mariages à la fois précoces et forcés des filles mineures, de lynchages à mort, des tortures infligées aux femmes et des violences criminelles.</p>		
	<p>Au total 55 cas de violences relatives aux accusations de sorcellerie ont été enregistrés dans deux préfectures (Ouham et Bamingui-Bangoran). Sur ces 55 cas, les accusations ont visé 34 hommes et 21 femmes. <b>L'assistance légale a été apportée à 52 victimes</b>, parmi lesquelles 12 personnes ont été relaxées, neuf (9) ont été condamnées, dix-neuf (19) attendent toujours leur jugement et six (6) personnes ont été libérées au stade de l'enquête de la gendarmerie ou de la police pour manque de preuves. Six (6) personnes pour lesquelles une assistance légale a été offerte sont par ailleurs décédées avant leur jugement.</p>		
	<p>4 audiences foraines réalisées durant les 12 mois du projet. La première a eu lieu du 23 au 27 mars 2011 dans la localité de Bocaranga. La seconde a été réalisée le 8 juillet 2011 à Batangafo. Le projet a également soutenu le TGI de Bossangoa en septembre 2011 et le TGI de Batangafo en octobre 2011.</p>		
	<p>Au total <b>20 personnes ont été référencées</b> aux partenaires de santé. 6 personnes ont été orientées vers l'Hôpital de Paoua, 12 à l'Hôpital de Ndele, et 2 vers l'Hôpital de Batangafo.</p>		

--	--	--	--

### iii) Évaluation, Meilleures Pratiques et Leçons apprises

- Veuillez fournir des détails sur les évaluations ou études éventuelles menées dans le cadre du programme et indiquer comment ils ont été utilisés au cours de la mise en œuvre du programme. Y a-t-il eu une évaluation finale du projet et quelles sont les principales conclusions? Le cas échéant, fournir les raisons pour lesquelles aucune évaluation du programme n'a pas encore été effectuée.

Une évaluation a été effectuée, par un Consultant Juridique externe, à la fin du projet ainsi que des évaluations individuelles des femmes juristes et des parajuristes. Cette évaluation a porté sur : i) l'évaluation du fonctionnement de deux Cliniques Juridiques (Paoua et Ndele) et de leur impact dans les deux localités, ii) l'évaluation du partenariat entre le Conseil Danois pour les Réfugiés et l'Association des Femmes Juristes de Centrafrique, iii) l'évaluation des capacités administratives, financières, logistiques, de suivi et évaluation (écriture de projet/rapport) des consultants et autres membres de l'AFJC impliqués dans la réalisation du projet et iv) l'évaluation des besoins de formations techniques.

- Veuillez expliquer, le cas échéant, les défis confrontés tels que des retards dans l'exécution du programme, et la nature des contraintes comme les modalités de gestion, ressources humaines, etc. Quelles mesures ont été prises pour les atténuer? Comment tels défis et/ou actions ont affecté à la réalisation de l'ensemble des résultats? Y a-t-il eu des risques identifiés lors de la conception du projet qui se sont matérialisés ou des risques imprévus qui sont apparus par la suite?

Les retards dans la mise en œuvre des activités ont été dus principalement aux versements des tranches au partenaire local AFJC qui rencontrait quant à lui des difficultés dans la gestion financière et dans la présentation des pièces justificatives complètes selon les règles de comptabilité de DRC.

Les contraintes dans la réalisation des audiences foraines doivent également être évoquées. Non seulement que les tribunaux partenaires ont eu des difficultés à programmer des audiences foraines, ils avaient également du mal à établir leurs rôles, préalable exigé tant par DRC que par son partenaire PRED/PNUD pour éviter que les dossiers soient mal préparés ou qu'ils n'aboutissent à des renvois.

La tenue d'audiences correctionnelles a été tout aussi rare dans les tribunaux de Grande Instance couvrant les localités dudit projet. Cette rareté des audiences correctionnelles n'a pas permis d'avancer aussi rapidement que souhaité dans l'examen des dossiers dont les plaintes ont été déposées par la Clinique Juridique ainsi que dans ceux pour lesquels le Projet assurait, par l'entremise d'avocats, la défense des personnes accusées de sorcellerie. Certaines de ces personnes sont ainsi restées en détention durant plusieurs mois.

Les activités des cliniques juridiques de Paoua, de Ndele et de Bocaranga, se circonscrivent aux villes mêmes, un verrou étant posé par les forces des (ex-)rebellions à l'entour de ces localités. Aussi, les violences exercées par les rebelles n'étant pas traitées par les tribunaux, leur archivage s'est avéré nécessaire afin d'offrir aux victimes l'opportunité de porter plainte lorsque le processus de paix et de démobilisation des rebelles sera effectif. Cet archivage permettra aux institutions judiciaires de fonctionner pleinement et de couvrir toute l'étendue du territoire. Face donc aux dossiers de violences commises par les rebelles, les cliniques s'emploient à les répertorier et à les archiver avec les certificats médicaux et des fiches de suivi pour faciliter le dépôt de plainte dans le futur.

Par ailleurs, comme les tribunaux ne sont pas en mesure de traiter les affaires qui impliquent les agissements des groupes rebelles, une impunité s'ensuit, et cela a pour effet de décourager les victimes.



- Indiquer les leçons apprises principales et les meilleures pratiques qui faciliteraient la conception et la mise en œuvre future de programmes, y compris les questions liées aux modalités de gestion, ressources humaines, ressources, etc. Veillez également inclure des expériences d'échec, qui sont souvent la source la plus riche des leçons apprises.

### iii) Une illustration narrative spécifique

- Donner un exemple plus détaillé d'un projet qui contribuait avec réussite au processus de la consolidation de la paix. Présenter les changements les plus remarquables atteints au niveau de la perception ou des attitudes des groupes cibles préalablement impliqués dans le conflit?
- L'inclusion des pièces justificatives, y compris des photos avec des légendes, des informations plus détaillées, etc., est fortement encouragée. Le Bureau MPTF choisira des exemples et des photos qui seront publiés dans le rapport annuel global, le site web et le Bulletin du Bureau MPTF.

**Dynamique de conflits adressés:** Veuillez décrire le problème spécifique ou défi à confronter par le sujet de votre exemple.

Le problème spécifique visé par le projet est la violence à l'égard des femmes et filles en RCA. Ce problème constitue un défi complexe pour le processus de paix et de développement du pays. Une conscientisation des femmes sur leurs droits et un soutien pour les faire valoir constitue une étape fondamentale pour leur implication dans la vie publique et le processus de consolidation de la paix. La paix est en effet indissociable de l'égalité des sexes et du développement.

**Interventions du projet:** Comment le problème ou défis a-t-il été adressé à travers les interventions du programme ? Quel fut le changement attendu ? (soyez aussi précis que possible)

Ce défi a été adressé par la mise en œuvre des activités prévues dans le cadre de ce projet, en particulier la mise en place des cliniques juridiques et, surtout, le professionnalisme et l'engagement des parajuristes auprès des populations en générale, les femmes en particulier. L'implication des autorités locales et de tous les partenaires du projet y ont également été pour beaucoup.

**Résultat:** Veuillez décrire le changement observable qui a eu lieu à ce jour suite aux interventions du programme. Par exemple, comment la communauté a vécu le changement ou comment le gouvernement a réussi à mieux même faire face au problème initial ? Comment les interventions ont adressé les causes de conflit

Les principaux changements observables intervenus à l'issue de la mise en œuvre du projet sont les suivants :

- ✓ Amélioration et renforcement de l'accès des citoyens, et plus particulièrement les groupes vulnérables (mineurs, femmes, minorités ethniques) au système de protection grâce notamment à la tenue des audiences foraines ;
- ✓ Amélioration et renforcement de l'accès des citoyens au système de protection juridique à travers les nombreuses médiations et références aux tribunaux, ce qui a pu réduire sensiblement les règlements de compte et la justice populaire au sein des communautés ;
- ✓ Réconciliation des communautés entre elles et respect des droits humains à travers les sensibilisations, médiations et références aux Cliniques Juridiques ;
- ✓ Création d'un environnement favorable à la paix, à la démocratie, au respect des droits humains et à la réconciliation nationale grâce à des sensibilisations/sessions de discussion.